

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 18 AVRIL 2023

**ARRETE 04/2023**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – CHEMIN DU PLATOT – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE (REALISATION REVETEMENT MONO COUCHE)**

- Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande d'intention de commencement de travaux sur la commune de SERRIGNY EN BRESSE déposée par l'entreprise GUINOT TP de Montchanin concernant les travaux de réfection de voirie (réalisation revêtement mono couche) « Chemin du Platôt »,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général,

**ARRETONS**

**Article 1** : à compter du Mercredi 19 Avril 2023 et pour la durée des travaux, l'entreprise GUINOT TP de Montchanin est autorisée à mettre en place la signalisation nécessaire par des panneaux réglementaires au droit du chantier, pendant la durée des travaux de réfection de voirie (réalisation revêtement mono couche) « Chemin du Platôt ».

**Article 2** : pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sera INTERDITE sur la-dite voie pendant la durée du chantier.

**Article 3** : le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et sur le chantier.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- o Gendarmerie de St Germain du Bois
- o Centre de Secours et d'Incendie de St Martin en Bresse
- o SAMU 71
- o GUINOT TP.

Fait à SERRIGNY EN BRESSE, le 18 Avril 2022.

*Date de publication*  
*18 Avril 2023*



Le Maire,

**S. ROSSIGNOL**